

Communiqué 28/07/2004

AVANCEE MAJEURE POUR LA MUSIQUE SUR INTERNET : SIGNATURE D'UNE CHARTE ENTRE L'INDUSTRIE MUSICALE, LES FOURNISSEURS D'ACCES ET LES POUVOIRS PUBLICS

**SNEP, Syndicat National de l'Edition Phonographique,
SCPP, Société Civile des Producteurs Phonographiques,
UFPI, Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants,
SPPF, Société Civile des Producteurs de Phonogrammes en France**

Les producteurs phonographiques se félicitent de la signature ce matin d'une charte avec les fournisseurs d'accès et Messieurs Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la culture et de la communication et Patrick Devedjian, Ministre délégué à l'industrie.

Les organisations de producteurs remercient les ministres pour l'impulsion déterminante qu'ils ont donnée aux négociations et pour la qualité de leurs interventions.

Cette charte, qui est la première pierre à l'édifice d'un Internet nouveau pour la musique, est un engagement collectif pour :

- le développement de l'offre légale de musique en ligne,
- la sensibilisation des internautes au respect de la propriété intellectuelle,
- la lutte contre la piraterie numérique.

Elle crée les conditions d'une coopération durable entre les professionnels de la musique et les fournisseurs d'accès.

Dans un contexte de profonde mutation technologique, cette charte formalise la volonté commune de l'industrie musicale et des FAI de proposer aux internautes des offres variées et attractives.

Enfin, cette charte exprime bien la cohérence nécessaire entre les actions à engager pour développer massivement l'offre en ligne, et celles visant parallèlement à assurer le respect de la propriété intellectuelle sur Internet.

Les producteurs réaffirment leur détermination à tout mettre en œuvre pour répondre aux attentes des consommateurs et ils veilleront attentivement à l'application de la charte.

Contacts :

- SNEP : Frédéric Goldsmith & Hervé Rony – 01 44 13 66 66
- SCPP : Laurence Marcos – 01 41 43 03 03
- SPPF – UFPI : Karine Colin – 01 53 77 66 55